



INSTITUTION SAINTE-MARTHE

13 Place Général de Gaulle

83390 CUERS

☎ 04.94.28.61.02



ÉCOLE NOTRE-DAME

Rue Charles Terrin

83210 SOLLIES-PONT

☎ 04.94.28.81.77

✉ direction.cuers.sollies@ndstm.com

🌐 www.institution.saintemarth-notredame.fr

Charte du bon usage de l'informatique et des réseaux Pédagogiques & Droit à L'image

Cette charte définit les conditions générales d'utilisation de l'informatique et de l'Internet au sein de nos établissements Sainte-Marthe Notre-Dame. La fourniture de services liés aux Technologies de l'Information et de la Communication ne peut répondre qu'à un objectif pédagogique, éducatif et administratif.

La charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs, élèves et parents, membres de la communauté éducative et administrative, accédant aux postes et aux réseaux informatiques mis à disposition par nos établissements.

Elle précise les droits et obligations que l'établissement et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des postes et réseaux informatiques.

Pour les mineurs, la signature de la Charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

Cette charte, recommandée par le Ministère de l'Éducation Nationale, est jointe au règlement intérieur de l'école qu'elle complète. Le Chef d'Établissement veille au bon respect de la présente charte dans l'Établissement.

Le réseau pédagogique de l'Institution

Ressources disponibles, L'école permet :

- Une zone de stockage des travaux personnels
- L'accès à tous les programmes validés par l'école et installés sur les postes
- L'accès à Internet

Conditions d'accès

L'utilisation des moyens informatiques pédagogiques de l'école a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques, d'enseignement ou de recherche à but scolaire ou professionnel (toute utilisation à des fins lucratives est interdite).

Respect de la déontologie informatique

Engagements de l'école :

Respecter la législation en vigueur (lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).

- S'efforcer de maintenir le service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions par l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- N'exercer aucune surveillance, ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- Contrôler les sites visités par les utilisateurs et de vérifier que l'utilisation reste conforme aux objectifs pédagogiques, en cas de suspicion de non-respect des règles.

Engagements de l'utilisateur :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de déontologie informatique énoncées ci-dessous.

- Respecter les règles d'accès aux ressources informatiques et d'usage des matériels informatiques, notamment les procédures de connexion et de déconnexion préconisées.

- Prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.
- Informer les administrateurs de toute anomalie constatée.

L'utilisateur ne doit pas :

- Introduire, modifier, altérer, falsifier, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas.
- Accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation.
- Effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, encombrement de la boîte aux lettres électronique...).
- Se livrer à des actes de piratage.

Respect de l'intégrité du système informatique

L'utilisateur ne doit pas :

- Effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau.
- Mettre en place un dispositif pour contourner la sécurité.
- Installer et utiliser un logiciel.
- Introduire ou modifier frauduleusement des données.
- Modifier la configuration du système.

Usage des services Internet (Web, messagerie, forum...)

L'utilisateur ne doit pas :

- Harceler ou porter atteinte à l'intégrité ou à la dignité humaine d'un autre utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- Diffuser, consulter ou publier des informations injurieuses ou diffamatoires, pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui, faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie, pouvant porter atteinte à l'ordre public.
- Utiliser les groupes de discussion (chat, forums, blogs, messagerie instantanée, peer to peer).
- Télécharger des logiciels sans autorisation.
- Effectuer des opérations commerciales.

Un système de filtrage, afin d'interdire l'accès à des sites non pertinents, est mis en place et régulièrement activé.

Protection des personnes

Respect du droit de la propriété intellectuelle

L'utilisateur et les administrateurs ne doivent pas :

- Faire des copies de logiciels commerciaux non autorisées, par la loi et installer ou utiliser des copies illégales.
- Contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel.

Protection des libertés individuelles

La création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet d'une autorisation préalable du chef d'établissement. La divulgation ou le détournement des informations collectées sont interdits. Les personnes concernées doivent être informées préalablement de la constitution du fichier.

Respect du secret de la correspondance

L'utilisateur et les administrateurs doivent strictement respecter le secret de la correspondance privée.

Publication sur les sites Internet et Intranet de l'établissement

Les règles suivantes s'imposent à tous pour une publication sur le site Internet :

- La publication de toute photographie se fait après l'obtention de l'autorisation de chaque personne représentée (du représentant légal si elle est mineure).

- La publication de toute production se fait après autorisation du ou des auteurs (de leur représentant légal). La réalisation de ce travail dans le cadre d'une activité pédagogique au sein de l'établissement ne dispense pas de cette autorisation.
- Les ressources doivent être originales et ne doivent pas être assujetties à des droits d'auteurs.
- Les informations diffusées ne doivent pas être erronées.
- La source des documents est clairement indiquée.
- Aucune publicité commerciale ne doit figurer.

Toute publication doit respecter les valeurs humaines et sociales (aucun document à caractère raciste, pornographique, publicitaire ...) et la neutralité politique, religieuse et syndicale. L'ensemble du personnel s'engage à respecter le devoir de réserve.

Contrôle et sanctions

Le chef d'établissement se réserve la possibilité d'examiner le contenu de fichiers, de façon ponctuelle et exceptionnelle, notamment en cas de violation soupçonnée des principes de cette charte (à l'exception du contenu des courriers électroniques afin de respecter la loi sur la confidentialité de la correspondance).

Le chef d'établissement a pleine autorité pour prendre les mesures conservatoires nécessaires en cas de manquement à la présente charte et notamment l'interdiction de l'utilisation des moyens informatiques et réseaux.

Le non-respect des règles et obligations définies dans la présente charte ainsi que le non signalement des tentatives de violation de son compte sont passibles de sanctions de nature :

- Disciplinaire : les utilisateurs fautifs sont passibles de sanctions disciplinaires et par conséquent, peuvent être déférés devant les instances compétentes.
- Civile et pénale : des condamnations civiles prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur peuvent être encourues (amende et/ou emprisonnement).

La signature du règlement intérieur par le représentant légal de l'élève et l'élève lui-même vaut acceptation de la charte dont chacun reconnaît avoir pris connaissance et pour laquelle l'utilisateur s'engage à en respecter toutes les dispositions.

Respect du droit à l'image

Votre enfant peut apparaître sur des documents photographiques ou filmés réalisés dans l'enceinte des activités extra-scolaires : photo de classe, clichés ou vidéos envoyés aux correspondants, sorties pédagogiques, articles de presse, etc...

Beaucoup de ces photos ou vidéos figureront sur le site internet de nos établissements.

Nous accordons la plus grande attention pour qu'aucune d'elles ne puisse porter préjudice à la dignité de l'enfant, ni à celle de ses parents à travers lui. L'utilisation de l'image d'un mineur est soumise à l'autorisation de son représentant légal. Votre accord est donc indispensable.